



Les trois parcs naturels bas-normands : un cadre de vie de plus en plus prisé

En 2010, 243 500 habitants vivent dans les trois Parcs naturels que compte la Basse-Normandie. Ces territoires ruraux, où la population progresse, offrent un environnement qui attire les familles d'actifs mais surtout les retraités, assurés d'un accès relativement rapide aux services et commerces de première nécessité. Toutefois, comme les autres territoires ruraux, ils peinent à retenir les jeunes, par manque d'offre d'emplois ou d'études. Dans ces territoires résidentiels où la population âgée occupe une place de plus en plus importante, le secteur social et l'économie présentielle ont pris le relais d'une industrie encore très présente qui souffre par endroit fortement de la crise. Mais l'enjeu industriel demeure. La consolidation de l'agro-industrie et la dynamisation d'autres secteurs industriels innovants et prometteurs pourraient apporter aussi une contribution importante pour le maintien d'un haut niveau d'activité et d'emploi dans ces territoires.

Pascal Capitaine, Insee

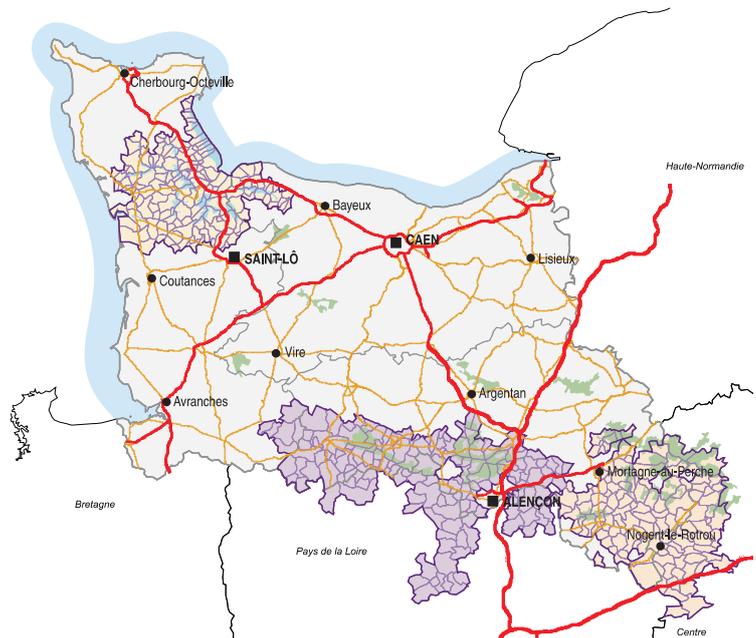


La Basse-Normandie compte trois Parcs naturels régionaux. Deux d'entre eux dépassent les frontières bas-normandes : le parc des Marais du Cotentin et du Bessin, le seul dont le territoire soit exclusivement bas-normand, le parc Normandie Maine, le plus ancien, et le parc du Perche, le plus récent, qui comptent chacun environ 60 % de leur territoire en Basse-Normandie. Au total, en 2010, 243 500 habitants vivent dans une des 444 communes de ces trois grands espaces, soit l'équivalent de la population de Montpellier ou de Bordeaux.

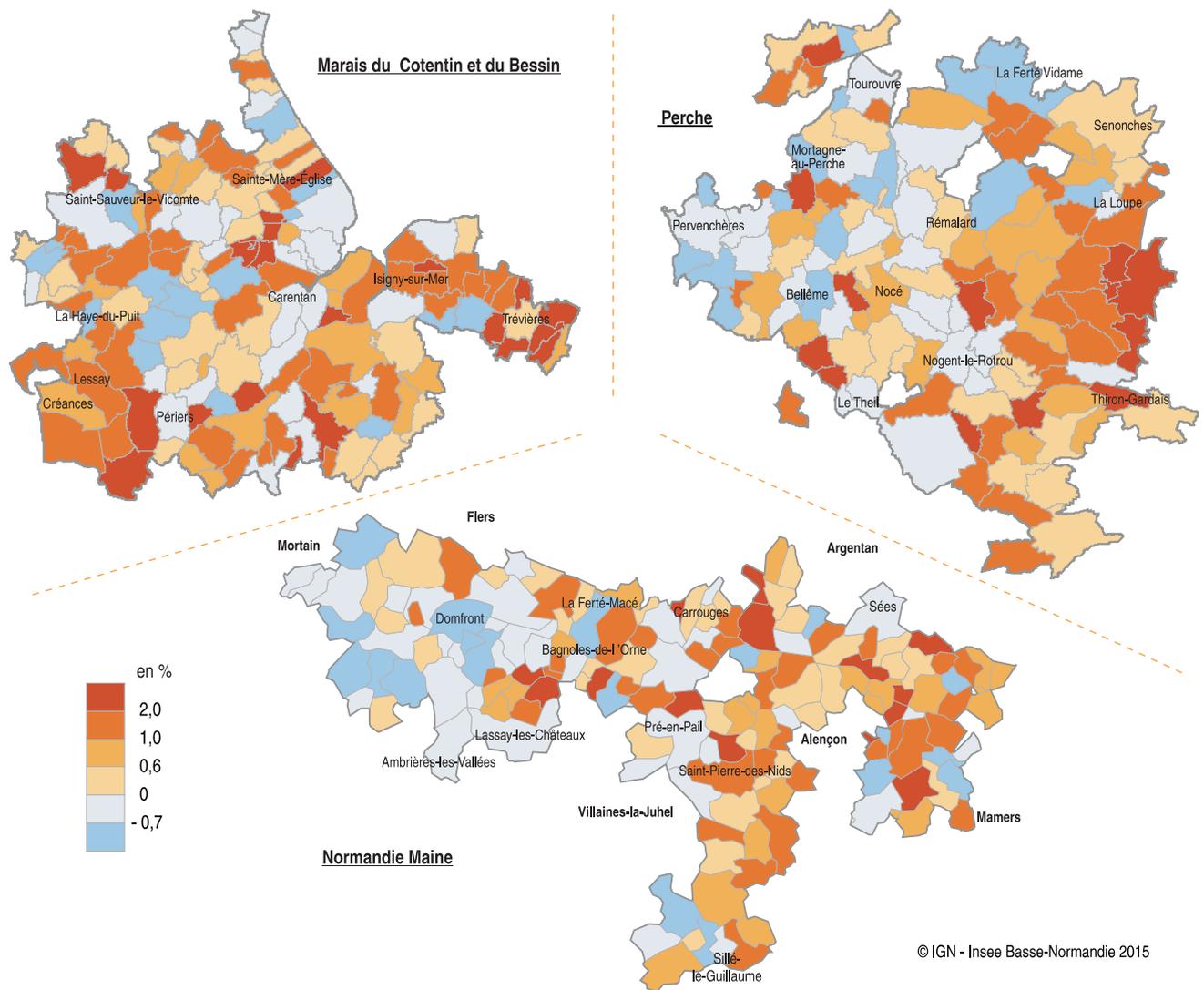
L'essentiel à portée de main

Dans l'imaginaire collectif, les Parcs naturels régionaux symbolisent la ruralité. D'ailleurs, 71 % des habitants des Parcs habitent une commune rurale ⁽¹⁾ contre seulement 44 % dans la région. La densité de population y est aussi plutôt

1 Les parcs naturels régionaux en Basse-Normandie



⁽¹⁾ L'espace rural est défini ici comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une "unité urbaine", les unités urbaines étant des ensembles de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2010

faible. Avec 41 habitants par km², elle est même inférieure à la densité moyenne des Parcs naturels en France (46 hab/km²). Pour autant, cette dispersion des habitants ne nuit pas à la qualité de l'accès aux équipements de proximité. Ainsi, seulement 1,4 % des habitants sont à plus de 7 mn d'une boulangerie, 7,6 % d'une superette, 4,9 % d'un médecin généraliste et 6,7 % d'une pharmacie. Ces proportions sont d'ailleurs souvent inférieures à celles de l'espace rural bas-normand, même si pour les 13 % de ménages sans voiture, les problèmes d'approvisionnement peuvent se poser, notamment dans le monde rural. Enfin, près de la moitié de la population met plus de 30 mn à accéder à une maternité, absente dans les trois Parcs, contre seulement 12 % dans l'espace rural.

Des logements anciens en rénovation

La conservation du patrimoine et la gestion de l'environnement sont des missions importantes pour les Parcs naturels. Le domaine du logement est donc au centre des préoccupations territoriales. Comme dans beaucoup de territoires ruraux, le parc de

logements est ancien. Plus de la moitié des résidences principales datent d'avant 1949 (un tiers en Basse-Normandie). La rénovation tient une place plus importante dans les Parcs, puisque, entre 2003 et 2011, les rénovations comptent pour plus de 17 % des constructions de logements, contre 13,6 % en Basse-Normandie. Sans doute en lien avec l'ancienneté des logements, les modes de chauffage alternatifs, comme le bois, sont plus répandus dans les Parcs. Ils y chauffent 20 % des logements et seulement 13 % dans la région.

Une croissance démographique impulsée par l'arrivée de retraités

Dans les Parcs, comme en Basse-Normandie, 15 % des logements sont des résidences secondaires. Si cette proportion recule depuis quelques années, c'est aussi que certains propriétaires en ont fait leur résidence principale pour y passer leur retraite. Ce sont d'ailleurs ces retraités venus s'installer qui sont principalement à l'origine de la croissance de la population dans les Parcs. Entre 1999 et 2010, celle-ci

varie de 1 % dans le parc du Perche à 5 % dans celui des Marais du Cotentin et du Bessin. Mais dans les trois Parcs, l'excédent migratoire explique à lui seul les gains de population. Le solde migratoire est particulièrement positif avec l'Ile-de-France, même dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin, plus éloigné de la région parisienne.

Si le solde des arrivées sur les départs est le plus élevé entre 55 et 64 ans, il est positif à tous les âges, sauf entre 15 et 24 ans. L'absence de grands pôles urbains oblige en effet les jeunes à partir suivre leurs études ou trouver un emploi hors des frontières du parc. Entre 2003 et 2008, les Parcs ont ainsi perdu près de 20 % de leur population âgée de 20 à 24 ans.

Cet afflux de retraités et ces départs de jeunes expliquent donc que la population des Parcs vieillit. En 2010, la moitié de la population des Parcs a plus de 45 ans, contre 37 ans vingt ans plus tôt. Mais la Basse-Normandie n'échappe pas non plus au vieillissement de sa population, mais l'âge médian y est moins élevé (42 ans).

Avec plus de personnes âgées et moins de jeunes, le solde naturel, positif jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, est devenu négatif depuis, et le déficit s'accroît.

Des territoires résidentiels où viennent vivre cadres, artisans ou commerçants

Les Parcs naturels bas-normands accueillent aussi des actifs qui privilégient leur cadre de vie, parfois au détriment de la proximité de leur emploi. Dans le Perche par exemple, de plus en plus d'actifs franciliens n'hésitent pas à venir s'installer dans le Parc et à conserver un emploi en région parisienne. Ce comportement, commun aux trois Parcs, est surtout répandu chez les cadres et les chefs d'entreprises, catégorie d'actifs pour lesquels l'excédent migratoire est le plus élevé, sauf dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin, où les artisans-commerçants-chefs d'entreprises sont les actifs qui contribuent le plus à l'accroissement migratoire. Cependant, la moitié des nouveaux arrivants ayant un emploi l'exercent en dehors des parcs, accentuant l'aspect plutôt résidentiel des parcs. Ils parcourent en moyenne 42 km par jour pour se rendre à leur travail. De manière générale, de plus en plus d'actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. Deux tiers des actifs sont dans ce cas au sein des Parcs comme en Basse-Normandie, mais cette croissance des déplacements domicile-travail, source d'émissions de CO₂, revêt une importance particulière au sein des Parcs en termes d'environnement.

Une industrie bien présente aux effets nuancés

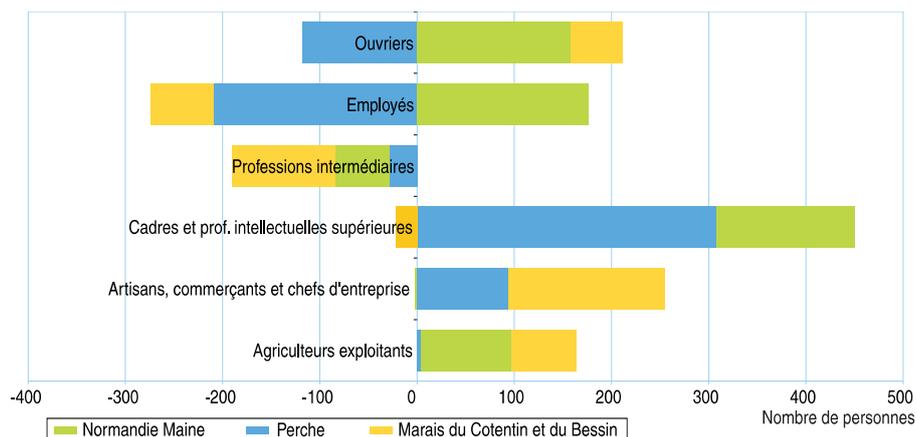
En 2010, les trois Parcs offrent 84 600 emplois sur leur territoire, alors que les 96 000 actifs en emploi y demeurent.

En 2010, les parcs naturels en Basse-Normandie*, représentent ...

- 19 % des communes
- 22 % de la superficie
- 12 % des Bas-Normands
- 14 % des plus de 65 ans
- 13 % des résidences secondaires
- 23 % des agriculteurs
- 14 % des ouvriers
- 7 % des cadres
- 11 % des actifs
- 10 % des chômeurs
- 10 % des emplois
- 11 % des établissements
- 13 % des lits touristiques

* partie bas-normande des Parcs.

3 Composantes des soldes migratoires par catégorie sociale dans les trois parcs naturels de Basse-Normandie



Source : Insee, recensement de la population 2010

Pourtant, un quart de ces emplois est occupé par des personnes vivant hors des Parcs. L'agriculture tient une place à la mesure du caractère rural des Parcs naturels avec 11 % des emplois, soit deux fois la proportion régionale. Cependant, les trois Parcs se caractérisent aussi par l'importance du secteur industriel. En 2010, près de 23 % des emplois relèvent de ce secteur contre 16,5 % seulement en Basse-Normandie. Cette présence industrielle, soumise au contexte de la mondialisation, est aussi un facteur de fragilité pour le tissu économique en cette période de crise, mais à des degrés divers selon les parcs. En effet, l'industrie agroalimentaire, moins sensible à la conjoncture internationale, est très présente dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin et le parc Normandie Maine et les protège un peu du recul de l'emploi. Dans le parc du Perche, l'industrie, plus orientée vers la mécanique ou l'imprimerie, subit intensément les effets de la crise. La consolidation de l'industrie est un enjeu majeur pour ces territoires. Celle-ci peut s'appuyer sur des atouts naturels (l'agriculture, la pêche) ou sur le développement de secteurs

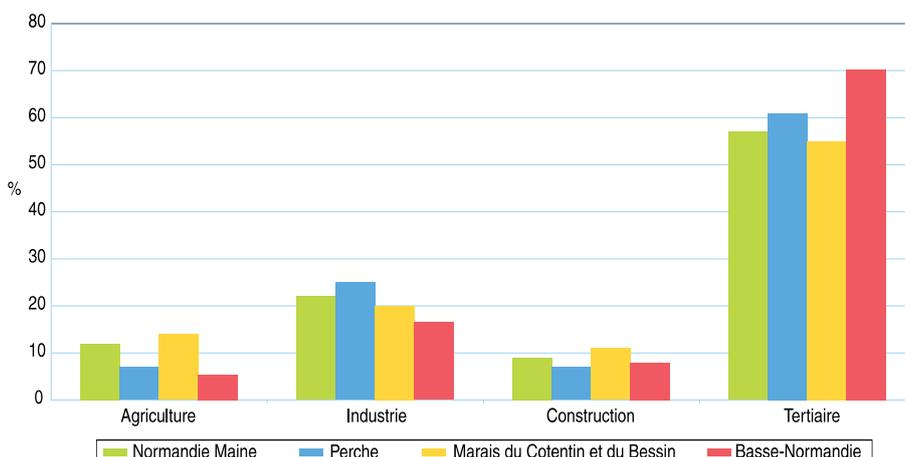
émergents et prometteurs, dans une logique de reconversion, en profitant de contextes favorables : c'est le cas de l'industrie du bien-être et de la cosmétique, notamment en bordure de la "Cosmetic Valley" ■

Un outil de pilotage indispensable

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Pour être classé "parc naturel régional", un territoire doit être à dominante rurale avec des paysages, des milieux naturels et un patrimoine culturel de grande qualité, mais à l'équilibre fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Les parcs naturels régionaux bas-normands souhaitent mettre à jour les diagnostics socio-économiques de leur territoire et identifier ainsi leurs atouts et leurs faiblesses. Grâce à ce partenariat avec l'Insee, ils pourront alors identifier leurs enjeux de développement et fixer leurs objectifs prioritaires dans le cadre de la révision de leur Charte. Ce numéro d'"Insee Analyses" qui porte sur l'ensemble des trois parcs bas-normands complète trois "Insee Analyses" consacrés à chacun d'entre eux, à sortir prochainement.

4 Structure des emplois par secteur d'activité



Source : Insee, recensement de la population 2010

5 Quelques indicateurs des Parcs naturels régionaux

	PNR Normandie-Maine	PNR du Perche	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin	Ensemble des 3 parcs bas-normands	Basse- Normandie
Les habitants des parcs					
Population en 2010	92 800	77 000	73 700	243 500	1 473 494
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2010	36	40	50	46	84
Superficie (en km ²)	2 558	1 925	1 481	5 964	17 589
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2010, en %	+ 0,18	+ 0,09	+ 0,42	+ 0,22	+ 0,32
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2010, en %</i>	- 0,10	- 0,11	- 0,06	- 0,09	+ 0,24
<i>dont variation due au solde migratoire : taux annuel moyen entre 1999 et 2010, en %</i>	+ 0,28	+ 0,20	+ 0,48	+ 0,31	+ 0,08
Âge médian en 2010	45 ans	45 ans	44 ans	45 ans	42 ans
Part des plus de 65 ans dans la population totale en %	22,7	22,9	22,1	23,0	19,0
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2010, en euros (1)	19 552	20 604	18 501	19 568	21 511
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2010	45,8	49,2	42,6	45,9	50,2
La vie dans les parcs					
Nombre total de logements en 2010	52 649	44 326	41 426	138 401	826 492
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2010, en %	12,9	14,9	16,5	14,5	15,4
Part des logements vacants en 2010, en %	10,6	8,7	7,3	9,0	6,7
Part des logements construits avant 1949, en %	52,2	48,7	43,9	48,6	33,8
Déplacements domicile-travail : temps de trajet médian / moyen, en minutes	10,0 / 16,9	8,0 / 20,0	9,0 / 18,7	9,0 / 18,4	11 / 19,2
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme de proximité, en minutes	2,6	2,1	2,5	2,4	1,8
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme intermédiaire, en minutes	7,4	6,7	6,7	7,0	5,0
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme supérieure, en minutes	18,0	15,3	16,7	16,7	11,6
Les emplois dans les parcs					
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2010	30 440	30 030	24 130	84 600	591 700
Part de l'emploi dans la sphère des activités présentielle, en %	57,7	56,7	57,6	57,3	64,9
Part des emplois dans l'agriculture (en %)	12	7	14	11	5
Part des emplois dans l'industrie (en %)	22	25	20	22	17
Part des emplois dans la construction (en %)	9	7	11	9	8
Part des emplois dans le secteur tertiaire (en %)	57	61	55	58	70

Sources :

- Insee, Recensement de la population 2010, exploitations principale, complémentaire, complémentaire lieu de travail
- Insee, Recensement de la population 2008, exploitation principale
- DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques
- Inra, UMR1041 CESAER, Distantier Odomatix

De nouveaux équilibres territoriaux

Avec la périurbanisation, les difficultés de l'emploi industriel, et l'afflux de retraités, les équilibres démographiques des parcs se modifient. Dans deux Parcs en particulier, les gains de population à l'est contrastent avec les pertes démographiques de la partie ouest.

D'une part, le parc du Perche qui dans sa partie orientale, profite de l'installation de retraités mais aussi d'actifs travaillant en région parisienne pour gagner des habitants alors que la partie Ouest, sous l'effet de la crise industrielle, est confrontée à un recul démographique.

D'autre part, le parc Normandie-Maine qui à l'Est, bénéficie de la périurbanisation alençonnaise en accueillant de jeunes familles d'actifs et dont l'Ouest, trop à l'écart des pôles urbains, subit un vieillissement de sa population prononcé.

Dans le parc des Marais, les évolutions sont mieux réparties, même si les communes littorales gagnent de la population grâce à l'afflux de retraités et que les communes calvadosiennes profitent de la périurbanisation bayeusaines.

Insee Basse-Normandie
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL
Rédacteur en chef :
Didier BERTHELOT
Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

ISSN 2416-8866
© Insee 2015

Pour en savoir plus, à paraître

- Trois numéros d'Insee Analyses consacrés à chacun des trois Parcs paraîtront courant février.

